

L'année scolaire se termine bientôt et il faut dès maintenant préparer la rentrée scolaire de septembre prochain. Vous trouverez ci-après, les informations nécessaires à sa bonne préparation.

**INSCRIPTIONS ÉCOLE**

Pour les élèves fréquentant précédemment les écoles de Coteaux-sur-Loire, aucune démarche n'est à effectuer, le dossier scolaire de l'enfant est transmis automatiquement à la classe suivante.

Pour les enfants entrant en petite section de maternelle (nés en 2018), les inscriptions se font sur rendez-vous auprès de la mairie (l'inscription peut être faite sur le site de la commune)

Documents à prévoir : carnet de santé ; livret de famille ; justificatif de domicile ; attestation d'assurance scolaire ; en cas de séparation : jugement précisant les modalités de garde de l'enfant.

**INSCRIPTIONS CANTINE**

Rappel, le dossier d'inscription complet doit être déposé dans la mairie de votre choix **le 5 juillet 2021 au plus tard.**

**INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES**

La Région, en charge des transports scolaires, accorde la gratuité pour les familles, à l'exception des frais d'inscription de 25 € par enfant, plafonnés à 50 € par famille, quel que soit le nombre d'enfants.

Toutefois, sur le territoire de la communauté de communes, ces frais d'inscription sont pris en charge par CC TOVAL pour tous les habitants de son territoire.

Les parents devront impérativement inscrire leur(s) enfant(s) dans les délais fixés, à partir du 4 juin et avant :

**Le 8 juillet 2021 inclus pour une inscription papier, (cachet de la poste faisant foi)**

**Le 15 juillet 2021 sur le site : [www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)**

**[La carte attribuée les années précédentes reste valable plusieurs années mais l'inscription doit être impérativement renouvelée chaque année](#)**

Toute inscription hors délai –sauf déménagement tardif ou élèves arrivant en cours d'année scolaire – entraînera l'application d'une pénalité de 12 € par enfant.

La même pénalité sera appliquée en cas de perte nécessitant le remplacement de la carte.

Pour rappel, le trajet aller et le trajet retour devront être identiques. Il n'est pas possible de faire varier les trajets d'un jour à l'autre pour tenir compte de contraintes professionnelles ou de convenances personnelles.

Si vous ne disposez pas d'Internet, vous pourrez vous adresser à la mairie de Coteaux-sur-Loire -62, rue Dorothée de Dino- les lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 10 H à 12 H.

Pièces à fournir pour l'inscription papier pour le bus :

- Une photo d'identité non scannée 3,5x4.5 cm en y inscrivant obligatoirement le nom de l'élève
- Une enveloppe 11x22 cm à l'adresse de la famille affranchie au tarif en vigueur.
- Une copie du jugement de garde alternée justifiant éventuellement la demande de trajets différents.

**FRATRIES SCOLARISÉES DANS DIFFÉRENTES ÉCOLES DE COTEAUX SUR LOIRE**

Si un ou plusieurs de vos enfants prennent le car et que, dans l'attente de l'arrivée des cars, vous rencontrez des difficultés pour récupérer l'enfant scolarisé dans votre commune de résidence à la fin des horaires de classe, veuillez remplir le coupon réponse ci-joint et le déposer en mairie **le 5 juillet 2021 au plus tard.**

**Ce service est réservé exclusivement aux familles dont les enfants sont scolarisés dans différentes écoles de Coteaux sur Loire et prennent les transports scolaires.**